



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 avril 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 37 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 3 jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Claudine CAULET.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 38), M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Françoise PRESSE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL, Mme Karima ROCHDI à M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 34 - Cession de l'immeuble communal sis 33 rue Mégevand au profit de M. et Mme POURCHET

Cession de l'immeuble communal sis 33 rue Mégevand au profit de M. et Mme POURCHET

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

	Date	Avis
Commission n° 3	28/03/2018	Favorable unanime

La commune est propriétaire d'un immeuble sis 33 rue Mégevand, édifié sur une parcelle de 305 m² cadastrée section AB n° 58.

Cet hôtel particulier du XVIII^{ème} siècle est recensé au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur comme immeuble à protéger.

Il développe une superficie d'environ 490 m² sur trois niveaux et s'organise autour de deux corps de logis séparés par une cour et réunis par une terrasse courant au-dessus du mur de clôture.

Libre de toute occupation depuis mi-2010, la commune a décidé de le mettre en vente.

Plusieurs procédures de mise en vente ont alors été engagées. Elles ont donné lieu à une large consultation qui s'est traduite notamment par des mesures de publicité dans la presse régionale et nationale, par voie d'affiches, sur différents sites internet et directement auprès des promoteurs locaux.

Le Conseil Municipal s'était alors prononcé en faveur d'une cession au profit de la société PARTHENA, mais par la suite celle-ci s'est désistée.

Une nouvelle procédure de consultation a été organisée en 2016 mais aucune offre n'a été réceptionnée.

Depuis, différents acquéreurs potentiels ont visité le bien et 4 offres ont été réceptionnées récemment pour des montants allant de 300 000 € à 415 000 €. Après analyse de ces offres il est proposé de retenir celle de M. POURCHET d'un montant de 415 000 € correspondant à l'estimation de France Domaine en date du 19 janvier 2017, puis confirmée le 13 mars 2018.

M. POURCHET envisage de restaurer le bâtiment en vue d'y aménager son habitation personnelle.

Les modalités de la transaction sont donc les suivantes :

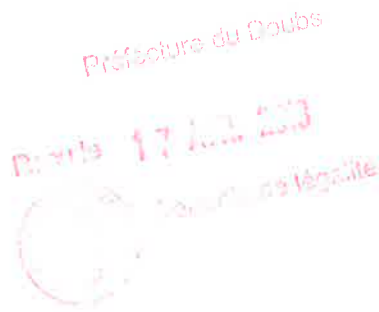
- cession au profit de M. et Mme POURCHET ou toute personne morale qui s'y substitue, de l'immeuble sis 33 rue Mégevand et cadastré section AB n° 58 au prix de 415 000 € net vendeur,
- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Ce bien est enregistré à l'inventaire comptable sous le n° BAT-B 504 09.

La recette de 415 000 € sera encaissée sur la ligne 77.824.775.00501.30100.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **d'annuler et remplacer la délibération du 19 juin 2014,**
- **de se prononcer favorablement sur cette cession aux conditions ci-dessus définies,**
- **d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte à intervenir.**



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0